

# MNT & VOUS

**VOTRE GUIDE  
ADHÉRENT**

Sonia et ses collègues,  
agents d'accueil  
de la ville de Biarritz.

**À CONSERVER**  
Vos infos  
essentiels

**MIEUX INFORMÉ  
MIEUX PROTÉGÉ**

© Livia Saavedra

**DÉCOUVREZ  
TOUS LES  
SERVICES INCLUS  
DANS VOTRE  
CONTRAT P 6**

**LA MNT,  
PROCHE DE VOUS  
À CHAQUE ÉTAPE  
DE VOTRE VIE  
P 13**

**UNE MUTUELLE  
OÙ LES ADHÉRENTS  
ONT LEUR MOT  
À DIRE P 14**



**MNT**  
GROUPE **vyv**



Peio et ses collègues, agents des espaces verts de la ville de Biarritz.

# “Mieux conseillé, mieux protégé.”

La MNT vous accompagne tout au long de votre vie :

- Solutions prévoyance avec MNT Garantie de Salaire en cas d'arrêt de travail.
- Solutions d'épargne et de financement.
- Assurance Habitation Confort, une solution du Groupe VYV : une offre au prix le plus juste en faveur du pouvoir d'achat avec des gains de 15 % à 20 % sur les tarifs moyens constatés sur le marché<sup>(1)</sup>, Label Excellence 2023<sup>(2)</sup>.

(1) Sur une collecte de tarifs auprès de 11 acteurs du marché sur des offres comparables (Maif, Macif, Matmut, Maaf, MMA, Caisse d'épargne, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Axa, Groupama, Luko). Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023.  
 (2) Label Excellence 2023 décerné par Profideo, organisme indépendant.

**RENDEZ-VOUS SUR VOTRE ESPACE ADHÉRENT : ADHERENTS.MNT.FR**

1<sup>re</sup> mutuelle des agents des services publics locaux

ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER



© Livia Saavedra

## Sommaire

- Mes remboursements**
  - Mes démarches, pas à pas 04
  - Questions-réponses sur mon contrat santé 05
- Mes services en inclusion**
  - Les services MNT inclus dans mon contrat 06
  - Des nouveautés au 1<sup>er</sup> janvier 2024 07
- Focus avantages**
  - Groupe VYV : des avantages et des services exclusifs! 09
- Infos utiles**
  - 100 % Santé, des soins de qualité sans reste à charge! 10
  - Réforme de la protection sociale complémentaire, quels changements? 11
  - Mon Espace Santé 11
- Côté prévoyance**
  - Suis-je bien protégé en prévoyance? 12
- À vos côtés**
  - La MNT, proche de moi à chaque étape de ma vie 13
- Acteur de ma mutuelle**
  - Une mutuelle où les adhérents ont leur mot à dire 14
  - Une représentante engagée 15
- Mon espace adhérent**
  - Une interface unique pour de multiples services 16
  - Comment ça marche? 17
- La vie de la mutuelle**
  - L'action sociale à la MNT : un soutien solidaire envers les adhérents en difficulté 18
- Prendre soin de soi**
  - Sentiment de mal-être? La MNT m'accompagne 19

# édito



**Didier Bée**  
Président de la MNT

## Mieux vous protéger pour que vous puissiez exercer au mieux votre mission

Depuis bientôt soixante ans, la MNT vous protège pour que vous puissiez exercer au mieux votre mission de service public.

La MNT vous accompagne à chacun de vos moments de vie, aussi bien en santé et en prévoyance qu'avec une offre de produits d'épargne, de financement, d'assurance vie ou de multirisques habitation. L'utilité est au cœur du projet mutualiste de la MNT.

Être utile, c'est vous aider dans votre parcours d'adhérents à mieux comprendre vos contrats santé et prévoyance, ce que nous avons fait avec le guide envoyé en octobre dernier.

Grâce à ce nouveau numéro, vous découvrirez l'ensemble des prestations et services inclus dans votre contrat santé : avantages de nos offres et de celles du Groupe VYV, analyse de devis, remboursements, espace internet dédié aux adhérents, action sociale, contacts, etc.

Au-delà de ses offres, la MNT, première mutuelle des agents des services publics locaux, s'engage en faveur du droit à la santé et à la protection sociale en défendant notamment une réforme ambitieuse, celle de la protection sociale complémentaire de la fonction publique, qui permettra d'ici à 2025 et 2026 la prise en charge d'une partie des cotisations prévoyance et santé des agents par leur collectivité.

La MNT se réjouit de l'accord historique signé en juillet dernier et poursuit ses actions pour que cette réforme soit la plus favorable pour les agents sur l'ensemble des territoires.

Proximité, solidarité, qualité du service rendu : la MNT est fière de partager ces valeurs avec vous et de vous être utile, ainsi qu'à vos familles, dans vos vies actives comme à la retraite.

Être utile est un beau métier !

### MNT&VOUS

Le magazine des adhérents de la Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584. **Directeur de la publication** : Didier Bée. **Directeur délégué** : Laurent Adouard. **Rédacteur en chef** : Anne Duthilleul. **Comité éditorial** : Anthony Bertrand, Laurent Besozzi, Laure Boulard, Cécile Chadebaud, Cécile Coppere, Aurélie Delauney, Valérie Désire, Corinne Egehan, Christopher Ferrante, Michel Gourmelen, Coline Jean, Nathalie Lejay, Raphaël Miranda-Neva, Alexandre Noyer, Frédéric Sauvage, Victor Vidilles. 4, rue d'Athènes - 75009 Paris. Site internet : [www.mnt.fr](http://www.mnt.fr). **Conception et réalisation** : **ici Barbès**. **Impression** : SIB - 62200 Boulogne-sur-Mer. Décembre 2023.

© Antoine Repessé





## MES DÉMARCHES, PAS À PAS

Découvrez les principales démarches à effectuer pour les opérations courantes liées à votre contrat et à vos demandes de remboursements, et retrouvez les réponses aux questions que vous vous posez le plus souvent.

### Je voudrais connaître mon reste à charge et transmettre mon devis. Que dois-je faire ?

Pour transmettre un devis à la MNT, vous avez trois possibilités :

- par téléphone, via le numéro dédié 09 74 75 30 30 (prix d'un appel local)<sup>(1)</sup> ;
- par e-mail, via votre espace adhérent, depuis [adherents.mnt.fr](https://adherents.mnt.fr) via le formulaire de contact « Je souhaite déposer un devis de soins » ;
- par envoi d'un courrier à l'adresse postale : MNT Service analyse de devis - TSA 30025 - 33000 Bordeaux.

En cas de difficultés pour financer votre reste à charge, des aides exceptionnelles peuvent vous être accordées après étude de votre dossier. Plus d'info en page 18.

### J'ai une demande de prise en charge hospitalière à effectuer. Comment ça marche ?

L'établissement de santé contacte directement la MNT

pour demander une prise en charge hospitalière en vue d'une prochaine hospitalisation du patient. Les demandes de prise en charge par les établissements de soins peuvent être faites sur papier ou de façon dématérialisée avec HospiPartner. Sur ce portail internet, simple d'utilisation, les établissements de soins hospitaliers privés et publics, à l'exception des maisons d'accueil spécialisées et des Ehpad, peuvent effectuer ces démarches en ligne<sup>(2)</sup>.

### Comment bénéficier du tiers payant ?

La carte de tiers payant (votre carte adhérent) peut vous permettre, en la présentant aux professionnels de santé (médecins, laboratoires, pharmacies...), de ne pas faire l'avance des frais médicaux<sup>(3)</sup>. Pensez-y, vous pouvez à tout moment télécharger et imprimer un duplicata de votre carte adhérent depuis votre espace adhérent.

(1) De 8 h 30 à 18 h 30, et de 7 h à 15 h pour les Antilles, de 8 h à 16 h pour la Guyane, de 7 h 30 à 19 h 30 pour La Réunion.  
(2) Les prises en charge hospitalières sont réalisées dans un délai maximal de 48 h à réception d'une demande complète.  
(3) À noter, les professionnels de santé ne sont pas obligés de vous faire bénéficier du tiers payant.

© Getty Images

## QUESTIONS-RÉPONSES SUR MON CONTRAT SANTÉ

### Quels sont les délais de remboursement ?

Les prestations de santé télétransmises sont remboursées sous 48 h. Ce délai de remboursement est de 5 jours au maximum quand l'envoi se fait *via* l'espace adhérent. Pour les envois par voie postale, il est de 5 jours ouvrés à réception du dossier par la MNT. La télétransmission est l'opération par laquelle votre professionnel de santé transmet une feuille de soins électronique (FSE) par réseau informatique sécurisé à votre caisse d'Assurance maladie. C'est plus simple, plus sécurisé, et vous êtes remboursé plus rapidement !

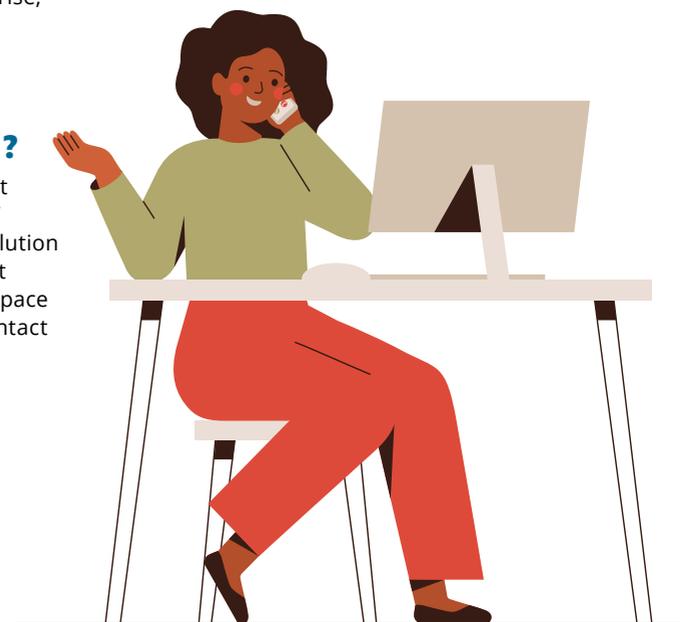
### Est-ce que je peux changer de contrat ?

Vous pouvez modifier à tout moment votre contrat MNT Santé<sup>(1)</sup> en fonction de l'évolution de vos besoins. Il vous suffit de vous rendre sur votre espace adhérent ou de prendre contact avec votre conseiller MNT.

### Comment ajouter un bénéficiaire sur mon contrat ?

Vous pouvez ajouter un bénéficiaire, votre conjoint ou votre enfant, à tout moment, via votre espace adhérent ou en contactant votre conseiller MNT.

(1) La modification de garantie est possible après 12 mois d'ancienneté dans la formule. Pour les adhérents en convention de participation, des dispositions particulières peuvent s'appliquer. Dispositions à vérifier auprès de votre conseiller MNT.



© Maria Ponomariova / Getty Images

## LES SERVICES MNT INCLUS DANS MON CONTRAT

Parce que nous avons à cœur de vous accompagner au mieux dans votre quotidien, nous avons inclus dans vos contrats de nombreux services, prestations et avantages. En voici quelques exemples.

### Le réseau de soins Kalixia

Près de 15 000 opticiens, audioprothésistes, chirurgiens-dentistes et orthodontistes, ostéopathes..., tous signataires de notre charte qualité, vous proposent des prestations à prix préférentiels, sans avance de frais<sup>(1)</sup>, et vous réservent de nombreux avantages.

### L'accompagnement psychologique

Que vous rencontriez des moments difficiles dans votre vie personnelle ou professionnelle, vous pouvez bénéficier d'un suivi psychologique sous forme d'entretiens téléphoniques confidentiels non limités *via* votre assistance.

### Le + Territorial

Une assistance téléphonique pour vous aider en cas de changement ou de difficultés dans votre vie professionnelle, et pour vous renseigner sur votre statut ou vous conseiller sur votre évolution professionnelle. Ce service prévoit aussi le versement d'un capital en cas d'incapacité professionnelle<sup>(2)</sup>.

### Assistance hospitalisation

Des services d'aide à domicile pour vous soulager dans votre quotidien et vous permettre d'accompagner au mieux un proche hospitalisé.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <https://www.mnt.fr/agents/vos-services-mnt> ou sur votre espace adhérent ou contactez votre conseiller MNT

### Assistance en cas de décès

Des spécialistes à votre disposition par téléphone pour répondre à toutes vos questions liées au décès d'un proche, à l'organisation des funérailles et vous apporter tout le soutien psychologique nécessaire.

### Assistance aidants

Une équipe pluridisciplinaire disponible par téléphone pour vous aider à conjuguer au mieux aidance avec vie privée et professionnelle.

### La plateforme « Ma santé bien accompagnée » du Groupe VYV

Une plateforme digitale et l'assistance téléphonique d'experts de l'accompagnement médico-social pour vous soutenir face aux difficultés liées à la perte d'autonomie grâce à plus de 200 000 solutions référencées. Rendez-vous sur [objectif-autonomie.fr](http://objectif-autonomie.fr)

(1) Sauf pour les ostéopathes.  
(2) Consécutives à un accident du travail.



© Getty Images

## DES NOUVEAUTÉS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

### Notre protection juridique<sup>(1)</sup> s'élargit

à de nouveaux services et à de nombreux domaines d'intervention.

Parmi les nouveautés :

- **recours pharmaceutique**, consommation médicale et paramédicale ;
- **accès gratuit et illimité à la base documentaire d'informations @del®** *via* votre page « Protection juridique » sur l'espace adhérent ;
- **possibilité de prendre rendez-vous avec un juriste**, si votre dossier le nécessite, dans l'une des 30 implantations réparties en France.

### Toutes nos prestations d'assistance<sup>(1)</sup> sont renforcées

pour tous nos adhérents santé<sup>(2)</sup>, quel que soit leur contrat.

Plusieurs prestations montent en gamme :

- **accessibilité de certaines prestations dès l'ambulatoire ;**
- **élargissement de la prise en charge dans le cadre d'un traitement anticancéreux :**
  - ajout de la prise en charge de l'immunothérapie ;
  - aide à domicile accessible pendant toute la durée du traitement ;
  - nouvelles prestations proposées pour vous accompagner à chaque étape de la maladie.
- **possibilité de cumuler une prestation d'assistance et une prestation d'aide à domicile<sup>(1)</sup> ;**
- **accès aux prestations spécifiques aux aidants :** bilan psychosocial, assistance préventive, assistance en cas de situation de crise, en cas de fin de la situation d'aidant.

### Les prestations assistance vie professionnelle<sup>(3)</sup>

dont la prévention de l'épuisement professionnel, le coaching budget et l'accompagnement des situations d'aidant deviennent accessibles à tous.

(1) Pour plus d'informations sur ces services, consultez votre notice d'information ou contactez votre agence MNT.  
(2) Adhérents santé en individuel.  
(3) Pour les adhérents en activité professionnelle.

# ... DES NOUVEAUTÉS POUR LA TÉLÉCONSULTATION

## Votre plateforme de téléconsultation MesDocteurs évolue et devient MAIIA<sup>(1)</sup>

De nouvelles fonctionnalités ont été mises en place pour vous aider à prendre soin de votre santé depuis un même espace.



Pour y accéder, rendez-vous sur : [adherents.mnt.fr](http://adherents.mnt.fr)

(1) MAIIA n'est pas un service d'urgence. En cas d'urgence, contactez le 15.  
(2) Téléconsultation remboursée selon la base de remboursement de la Sécurité sociale en vigueur et selon le remboursement du contrat santé à la MNT.  
(3) Ce service est inclus dans votre contrat Santé, ni avance de frais ni reste à charge.

© Getty Images



## GROUPE VYV : DES AVANTAGES ET DES SERVICES EXCLUSIFS !

Parce qu'en matière de protection sociale aussi, l'union fait la force, la MNT est, depuis septembre 2017, l'un des membres fondateurs du Groupe VYV, premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. En devenant un acteur de référence en santé et protection sociale, le Groupe VYV vous donne accès à de nombreux services et avantages pour prendre soin de votre santé et de votre bien-être. En voici quelques exemples.

**Des établissements de soins** (médecine, chirurgie, obstétrique, santé mentale, centres de soins polyvalents) vous permettent de maîtriser votre reste à charge tout en bénéficiant de soins de qualité.

Retrouvez les établissements de santé, l'accompagnement à domicile, le transport sanitaire... sur :



[www.groupe-vyv.fr/accueil-vyv-3/nos-implantations-vyv-3](http://www.groupe-vyv.fr/accueil-vyv-3/nos-implantations-vyv-3)



**160 centres mutualistes** en France vous assurent des soins de qualité (soins et prothèses dentaires, orthodontie, implantologie...)

à des coûts optimisés. L'avantage en plus ? Des avances de frais réduites au maximum grâce à l'application systématique du tiers payant.



© Maskot / Getty Images

### ÉCOUTER VOIR

**1200 centres mutualistes** d'optique et d'audition vous font bénéficier des conseils de professionnels, experts dans le domaine du confort visuel et auditif, et vous proposent des équipements de qualité à prix maîtrisés. Un bilan gratuit de votre vue et/ou de votre audition vous est offert en prenant rendez-vous par téléphone de la part de la MNT.



Liste et coordonnées des centres sur : [ecoutervoir.fr](http://ecoutervoir.fr)



### Un programme VYV Avantages pour vous faire plaisir

tout en préservant votre budget !

En adhérant au programme VYV Avantages, vous bénéficiez de réductions allant jusqu'à 85 % auprès de 1 600 partenaires renommés dans 4 univers :

- **Sport** : événements, activités et équipements...
- **Vie quotidienne** : décoration, high-tech, électroménager, jeux et jouets...
- **Culture et loisirs** : spectacles, concerts, cinéma, presse, parcs d'attractions...
- **Vacances** : séjours, hôtellerie, location, billets d'avion, bien-être...

# 100 % SANTÉ, DES SOINS DE QUALITÉ SANS RESTE À CHARGE !

Grâce à votre contrat MNT Santé, vous pouvez bénéficier du dispositif 100 % Santé mis en place par l'État depuis 2020. Cette mesure est réservée aux détenteurs d'un contrat complémentaire santé responsable<sup>(1)</sup>.



**Je dois me faire poser une couronne dentaire. Il paraît qu'avec le 100 % Santé je n'ai rien à déboursier.**

**VRAI.** Dans le cadre du 100 % Santé, votre dentiste (tout comme votre opticien ou votre audioprothésiste) doit vous proposer un traitement intégralement pris en charge, sans coût supplémentaire pour vous. N'hésitez pas à le demander s'il « oublie » de vous le proposer.

**Si c'est gratuit, les équipements proposés sont forcément de moins bonne qualité.**

**FAUX.** Les paniers de soins 100 % Santé garantissent des équipements de qualité réglementée. Par exemple, pour les lunettes, les verres proposés sont traités anti-rayures.



Pour en savoir plus sur le 100 % Santé, scannez ce QR code ou rendez-vous sur notre site : [mnetvous.mnt.fr/dossier/dossier-100-pour-cent-sante](https://mnetvous.mnt.fr/dossier/dossier-100-pour-cent-sante) pour consulter notre dossier complet.

**Je dois changer de lunettes, mais j'aimerais choisir des montures dans ma gamme préférée. Je dois renoncer au 100 % Santé.**

**FAUX.** Vous pouvez opter pour une monture de votre choix dont le remboursement sera limité et pour laquelle vous payerez un reste à charge tout en bénéficiant des verres du panier 100 % Santé sans reste à charge.

**Les avantages du 100 % Santé sont réservés aux seuls adhérents d'une mutuelle.**

**FAUX.** Les ayants droit inscrits sur votre contrat bénéficient aussi du 100 % Santé. Cela inclut les conjoints, les enfants et l'ensemble des personnes affiliées au contrat.

**Le 100 % Santé, c'est pratique. Je n'ai pas d'avance de frais.**

**VRAI.** En tant qu'adhérent MNT, vous bénéficiez du tiers payant intégral en optique et en audio, et n'avez donc aucuns frais à avancer. Cependant, en dentaire, le tiers payant n'est pas généralisé. Renseignez-vous auprès de votre praticien.

(1) Pour les adhérents MNT Santé Essentielle, Confort, Optimale et Intégrale.

© Alina Kvaratskhelia / Getty Images

# RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE, QUELS CHANGEMENTS ?

Le 11 juillet 2023, un accord national historique entre les organisations syndicales et les représentants des employeurs territoriaux est venu préciser les contours de l'application de la réforme de la Protection sociale complémentaire. Explications.

Concrètement, la mise en place d'un **contrat collectif de prévoyance à adhésion obligatoire** pour les agents, dans toutes les collectivités territoriales, devrait voir le jour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les cotisations seront prises en charge par les employeurs à hauteur d'au moins 50 %.

S'agissant des **garanties santé**, les montants fixés par le décret du 20 avril 2022 restent inchangés. Les employeurs seront tenus de contribuer à hauteur de 50 % de la cotisation pour un panier minimal de santé

fixé à 30 euros, sauf accord local plus favorable, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Des négociations seront cependant ouvertes en 2024 pour envisager l'augmentation de ce panier de soins et/ou de ce montant de référence avant l'entrée en vigueur de la réforme fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour la santé.

**La MNT reste mobilisée** et poursuit ses actions auprès des ministères, parlementaires, élus et organisations syndicales pour que la réforme soit la plus favorable possible aux agents.



Pour en savoir plus, consultez notre dossier : [mnetvous.mnt.fr/dossier/reforme-psc-qui-va-changer-pour-territoriaux](https://mnetvous.mnt.fr/dossier/reforme-psc-qui-va-changer-pour-territoriaux)

## MON ESPACE SANTÉ

### Et vous ? Avez-vous créé le vôtre ?

Résultats d'analyses, radios, ordonnances, vous le savez, garder la trace de son parcours de soins est important. Mais cela peut être contraignant surtout quand on n'est pas un as du classement. C'est pourquoi l'Assurance maladie et le ministère de la Santé ont mis en place **Mon Espace Santé**, un espace numérique personnel sécurisé réunissant toutes les fonctionnalités nécessaires à la bonne gestion de vos actes de soins. En plus de votre **Dossier Médical Partagé** (DMP), version numérique et enrichie du carnet de santé papier où vos documents de santé seront automatiquement déposés

par les médecins et les établissements de santé, vous y trouverez :

- des **rappels de prévention** personnalisés sur les vaccins à renouveler et les dépistages recommandés ;
- un **agenda santé** pour visualiser l'ensemble de vos rendez-vous de santé ;
- une **messagerie** sécurisée pour échanger avec vos professionnels de santé ;
- et un **catalogue d'applications santé** et de services testés et approuvés par l'État.

Convaincus ? Rendez-vous vite sur le site internet [monespacesante.fr](https://monespacesante.fr), muni de votre carte Vitale. Quelques clics suffisent pour gagner en tranquillité et améliorer durablement le suivi de votre santé !

# JE SUIS BIEN PROTÉGÉ EN SANTÉ, MAIS QU'EN EST-IL EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE ?

À tout âge, vous pouvez être confronté aux aléas de la vie : maladie, accident, décès. Les contrats de prévoyance vous permettent de vous protéger, ainsi que vos proches, des conséquences de ces événements douloureux.



## UNE OFFRE RECONNUE

Pour la 6<sup>e</sup> année, l'offre MNT Garantie Obsèques en capital a été récompensée par le Label Excellence 2023, décerné par une équipe d'experts des Dossiers de l'Épargne, organisme détenu par des personnes privées, totalement indépendant des assurances et des banques.



Pour en savoir plus sur les solutions prévoyance de la MNT, scannez ce QR code ou rendez-vous sur <https://www.mnt.fr/agents/solutions/prevoyance>

## Les solutions MNT en cas d'arrêt de travail

Savez-vous qu'après plus de trois mois d'arrêt de travail dans l'année, voire moins si vous n'êtes pas titulaire, votre traitement sera amputé de moitié ? Et il en ira de même des primes qui, dans certains cas, disparaîtront dès le premier jour d'arrêt. En moyenne, après trois mois d'arrêt, le salaire d'un agent territorial est ramené à 1 010 euros<sup>(1)</sup>. Difficile, dans ces conditions, de continuer à subvenir aux besoins de sa famille ! C'est pourquoi MNT vous propose **MNT Garantie de Salaire** pour maintenir votre traitement, et une garantie **MNT Régime Indemnitaire** pour couvrir les pertes liées à la disparition des primes jusqu'à 1 095 jours.

## Estimez votre perte de salaire en 3 clics

Accessible sur [mnt.fr](https://www.mnt.fr), notre simulateur vous permet d'estimer votre perte de revenu en fonction de votre statut.



Pour en savoir plus : <https://www.mnt.fr/agents/prevoyance/simulation-salaire-arret-de-travail>

## Les solutions MNT en cas de décès

Un décès n'est jamais facile à envisager. Il est pourtant indispensable de l'anticiper pour mettre votre famille à l'abri du besoin. C'est l'objet de nos couvertures décès et obsèques, des garanties accessibles dès 5,10 euros par an pour le décès<sup>(2)</sup>, et dès 41,75 euros par mois pour la souscription d'une garantie obsèques à 61 ans.

(1) Sur la base du salaire moyen observé dans la fonction territoriale, soit 2 019 euros (Source : Insee, 2020).

(2) Pour le versement d'un capital de 3 000 euros en cas de décès à moins de 35 ans.

## EN PLUS

### Vous pensez être bien protégé avec vos contrats actuels ?

Faites le test pour évaluer votre profil de risque et obtenir des conseils personnalisés pour vous protéger au mieux des aléas de la vie.



Rendez-vous sur notre site pour en savoir plus sur l'imprévoyance.

# LA MNT, PROCHE DE MOI À CHAQUE ÉTAPE DE MA VIE

Partenaire privilégié de votre santé, la MNT vous accompagne aussi dans tous les moments clés de votre vie.

## Vous avez des enfants ?

Nous vous aidons à assurer leur avenir avec :

- des solutions d'assurance vie pour leur offrir une sécurité financière sur le long terme ;
- un accès au réseau de crèches du Groupe VYV ;
- des conseils personnalisés pour adapter vos contrats à l'évolution de votre famille ;
- des solutions de financements pour tous vos projets ;
- une plateforme de téléconsultation médicale accessible 24 h/24 ;
- des services d'assistance dédiés<sup>(1)</sup>.

Un guide des rendez-vous obligatoires de prévention santé pour vos enfants de 0 à 16 ans est disponible auprès de votre conseiller MNT.



Pour en savoir plus : <https://www.mnt.fr/agents/parentalite>

## Vous faites partie des 11 millions d'aidants recensés en France ?

Nos contrats santé vous offrent :

- une aide à l'évaluation de vos besoins<sup>(2)</sup> ;
- un accompagnement dédié selon votre situation<sup>(2)</sup> ;
- un soutien psychologique<sup>(2)</sup> ;

(1) Voir p. 6 et 7. (2) Voir détail et conditions auprès de votre conseiller MNT. (3) Voir p. 9.

- le conseil d'assistants experts en aide via notre plateforme d'assistance Objectif Autonomie.



Pour en bénéficier, contactez votre conseiller MNT et rendez-vous sur la plateforme du Groupe VYV « Ma santé bien accompagnée » : [objectif-autonomie.fr](https://objectif-autonomie.fr)

## Vous partez (ou êtes déjà) à la retraite ?

La MNT vous propose :

- de faire le bilan de vos contrats et de les adapter à vos besoins, nouveaux et à venir ;
- des solutions financières pour concrétiser vos projets immobiliers, de voyage, contribuer aux études des petits-enfants, à leur installation... ;
- des tarifs préférentiels sur de nombreuses activités de loisirs grâce à notre programme VYV Avantages<sup>(3)</sup>.



Pour en savoir plus : <https://www.mnt.fr/agents/preparer-ma-retraite>



## BESOIN DE FAIRE UN POINT SUR VOTRE RETRAITE ? DEMANDEZ LE GUIDE !

Notre Guide Retraite a été spécialement édité à l'attention des futurs retraités de la fonction publique territoriale. Profitez d'un rendez-vous en agence pour faire le point sur votre retraite et le retirer.



## UNE MUTUELLE OÙ LES ADHÉRENTS ONT LEUR MOT À DIRE

À la MNT, les adhérents sont acteurs du fonctionnement de la mutuelle. En élisant leurs délégués, ils prennent activement part aux décisions de l'assemblée générale, garantissant ainsi la défense de leurs intérêts.

Élus au sein des 85 sections réparties sur le territoire, les 1267 délégués des adhérents désignent les représentants qui participent chaque année à l'assemblée générale de la MNT.

**Aborder les sujets financiers,** valider les comptes ou faire évoluer les produits sont autant de sujets discutés lors de l'assemblée générale de la MNT, préparée tout au long de l'année par des comités régionaux. L'assemblée générale, c'est aussi le moment où est élu le conseil d'administration, renouvelé par tiers tous les deux ans, qui désigne son président. À la MNT, l'avis de chaque personne est pris en compte

selon le principe fondamental « un adhérent = une voix ». Sa gouvernance est composée d'agents issus de l'ensemble des catégories A, B et C et les adhérents sont impliqués dans la conception des produits et des services. En tant qu'adhérente à la MNT, chaque personne a la possibilité de prendre part à la vie démocratique de la mutuelle, d'influencer les décisions prises et de bénéficier d'une couverture santé et prévoyance adaptée à ses besoins.

**La MNT place ses adhérents au cœur de son fonctionnement** et de ses actions, pour une mutuelle véritablement participative et solidaire.

© Caia Image / Getty Images

© DR

## UNE REPRÉSENTANTE ENGAGÉE

Entretien avec Valérie Ducrozet, présidente déléguée MNT de l'Ain et gestionnaire des ressources humaines et des finances au sein de la ville de Saint-Denis-lès-Bourg (dépt 01).

### Quelle raison vous a décidée à devenir déléguée des adhérents MNT ?

Adhérente depuis 1998, j'ai reçu un jour un e-mail d'appel à candidature de la MNT pour l'élection des adhérents. Je me suis dit que si je voulais faire avancer les choses, peut-être était-ce là l'occasion d'être acteur des changements à mon niveau. J'ai présenté ma candidature et j'ai été élue déléguée des adhérents en 2017 ! Je suis désormais présidente déléguée depuis 2023.

### Qu'est-ce qui vous motive dans votre mission ?

Je participe au conseil de section et je représente les adhérents au comité régional et à l'assemblée générale. Nous sommes les acteurs des évolutions de la mutuelle. Nous représentons et défendons les intérêts des adhérents pour améliorer leur protection santé et prévoyance ! En tant que présidente déléguée, j'engage désormais les décisions de la section de l'Ain. Une mission très prenante, mais aussi passionnante, qui me permet de m'épanouir encore davantage dans mon métier.

### De quoi êtes-vous la plus fière ?

En tant que gestionnaire des ressources humaines, je côtoie beaucoup d'agents confrontés à des arrêts maladie. Et, en tant que déléguée de la MNT, je contribue aux évolutions de prestations de santé et de prévoyance, tout en relayant les actions de prévention qui pourront aider et profiter aux agents et futurs collègues.



**Valérie Ducrozet,** présidente déléguée MNT de l'Ain.

**Je relaie les actions de prévention qui pourront aider et profiter aux agents et futurs collègues.**



# L'ESPACE ADHÉRENT, UNE INTERFACE UNIQUE POUR DE MULTIPLES SERVICES

Accessible 24 h/24 et 7 j/7 depuis n'importe quel support (ordinateur, tablette ou smartphone), votre espace adhérent vous permet d'effectuer toutes vos démarches auprès de la MNT, en parfaite autonomie. Prêt pour une visite ? Suivez le guide !

## Espace adhérent, qu'est-ce qu'on y trouve ?

Un **tableau de bord personnalisé** qui vous permet de découvrir les offres susceptibles d'améliorer votre couverture et celle de vos proches et, bien sûr, d'accéder en un clic à toutes les rubriques dont vous avez besoin.



### • Mes remboursements

Pour consulter ou télécharger le détail de vos derniers remboursements.

### • Mes demandes

Pour effectuer vos demandes de remboursement, de devis, suivre l'état d'avancement des dossiers en cours, vérifier s'il manque des pièces justificatives et, le cas échéant, nous les adresser sans perte de temps. Si vous êtes adhérent prévoyance, et que vous êtes en arrêt de travail et bénéficiez de la garantie de salaire, vous pouvez consulter vos indemnités et demander une indemnisation dans le cas d'une prolongation de votre arrêt maladie.

### • Mes documents

Pour retrouver facilement votre carte de tiers payant (carte adhérent), vos attestations de prise en charge, vos avis d'échéance...

### • Mes contrats

Pour accéder à vos contrats, consulter votre règlement mutualiste dans lequel vous trouverez votre tableau de garanties...

### • Mes informations

Pour vérifier vos informations personnelles, modifier vos coordonnées bancaires ou téléphoniques, ajouter ou retirer des bénéficiaires...

### BESOIN D'AIDE ? VOUS N'ARRIVEZ PAS À VOUS CONNECTER ?

Contactez le  
**0 980 980 606**  
(prix d'un appel  
local), du lundi  
au vendredi, de  
8 h 30 à 18 h 30.



Pour en savoir plus,  
rendez-vous  
sur votre espace  
adhérent :  
[adherents.mnt.fr](https://adherents.mnt.fr)

© DR

# MON ESPACE ADHÉRENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous n'avez pas encore créé votre espace adhérent ? Rien de plus simple, vous n'avez besoin que d'une connexion internet et de votre numéro de contrat<sup>(1)</sup>. Il vous suffit ensuite de vous laisser guider. Ci-dessous, quelques exemples de services accessibles en quelques clics !

## Comment faire une demande d'analyse de devis ou de remboursement ?

1. Depuis votre tableau de bord, cliquez sur « Mes demandes » puis choisissez l'option « Faire une demande ».
2. Dans le menu déroulant, sélectionnez la phrase correspondant à votre demande : devis ou remboursement.
3. Une fois complétée, votre demande apparaît dans le menu « Demandes en cours ».
4. Une notification vous sera adressée par e-mail ou par courrier dès qu'elle aura été traitée.

## Comment bénéficier d'une téléconsultation médicale ?

1. Depuis votre tableau de bord, cliquez sur l'image « Téléconsultation » ou rendez-vous dans le menu.
2. Sélectionnez le nom du bénéficiaire concerné.
3. Recherchez un professionnel de santé afin de téléconsulter sans rendez-vous votre médecin traitant ou un médecin de proximité. S'il n'y a pas de créneau disponible, vous pouvez accéder au service de téléconsultation sans rendez-vous 24 h/24 et 7 j/7 en visioconférence avec des médecins généralistes ou spécialistes.
4. Patientez dans la file d'attente jusqu'à ce qu'un praticien soit disponible (en général moins de 15 minutes d'attente).
5. Votre consultation peut commencer.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Votre plateforme de téléconsultation vous permet désormais de trouver les professionnels de santé les plus proches de votre domicile et de prendre des rendez-vous pour des consultations physiques. Retrouvez les nouveautés 2024 en page 8.

## ZOOM

# 7,3/10

C'est la note moyenne obtenue par l'espace adhérent sur plus de 17 000 avis. Parce que nous n'avons cessé d'améliorer notre service, nous nous soumettons régulièrement au contrôle d'un organisme indépendant afin de certifier les processus de collecte, de modération et de publication des avis. Ces avis correspondent à des expériences et à des auteurs réels et authentiques. Cette **certification ISO 20488**, c'est notre façon à nous de vous écouter et de tendre vers l'excellence.



Rappelons que la MNT est également certifiée ISO 9001 pour la gestion des remboursements des prestations de santé à l'adhérent et pour la relation client à l'adhérent.

(1) Il vous a été transmis par courrier lors de votre adhésion à la MNT. Vous pouvez également le trouver sur votre carte de tiers payant (carte adhérent).

# L'ACTION SOCIALE À LA MNT: UN SOUTIEN SOLIDAIRE ENVERS LES ADHÉRENTS EN DIFFICULTÉ

Parce que la solidarité est inscrite dans notre ADN, l'action sociale joue un rôle essentiel à la MNT. Chaque année, un budget est voté en assemblée générale afin d'offrir un soutien financier aux adhérents qui traversent des périodes difficiles. Il a atteint 6,2 millions d'euros en 2023.

**Minorations de cotisations, aides exceptionnelles pour frais de santé et catastrophes naturelles** constituent le cœur des actions sociales de la MNT. Mais les conseillers MNT sont également en mesure de repérer des situations personnelles complexes comme des changements de situation ou le besoin d'aide en cas de dépendance. À noter, la MNT a créé en 2021 une ligne d'écoute psychologique en complément du dispositif financier des aides exceptionnelles pour ses adhérents qui ont subi des dommages immobiliers ou mobiliers lors d'une catastrophe naturelle.



Pour en savoir plus, contactez votre conseiller MNT ou rendez-vous sur : <https://www.mnt.fr/decouvrir-la-mnt/prevention-et-actions-sociales/action-sociale>

**Les décisions concernant l'octroi des aides** sont prises après une évaluation globale de votre situation, prenant en compte vos ressources, vos charges et les informations fournies dans votre demande. Au-delà des ressources financières, la MNT étudie avant tout votre situation personnelle pour vous accompagner dans les moments les plus critiques, conformément à nos valeurs mutualistes de solidarité et d'équité.

**Si vous traversez une période difficile**, n'hésitez pas à contacter votre agence MNT. Nos conseillers pourront vous accompagner dans votre demande. Une fois votre dossier complété, il sera transmis au niveau national pour étude et la demande traitée sous un délai d'un mois au maximum.



## LES AIDES SOCIALES DE LA MNT EN 2022

**13 815 consultations psychologiques ont été remboursées, soit un budget de 741 719,68 euros.**

**6,2 millions d'euros d'aides sociales ont été alloués en 2023.**

**Aides exceptionnelles pour soins coûteux : 500 036 euros pour 693 dossiers ayant reçu un avis favorable.**

# SENTIMENT DE MAL-ÊTRE? LA MNT M'ACCOMPAGNE

Les difficultés psychologiques au travail ne doivent pas être prises à la légère. Laetitia Paolaggi et Viviane Montout, médecins conseils à la MNT, nous expliquent comment les prévenir et les prendre en charge.

## On parle beaucoup des risques psychosociaux au travail... De quoi s'agit-il ?

### Docteur Laetitia Paolaggi :

Ce sont toutes les situations sources de stress (surcharge de travail, problèmes relationnels, manque de reconnaissance, difficulté à reprendre le travail après un arrêt de longue durée...) qui, à la longue, peuvent déboucher sur un *burn out*, ou épuisement professionnel.

### Comment savoir quand se faire aider ?

**Dr. L. P. :** Il faut avant tout s'écouter et ne pas se surestimer. Par exemple, un manque d'entrain, une irritabilité, des insomnies, une variation de poids inexplicable... sont des signaux d'alerte qui, s'ils s'installent, doivent amener à chercher une solution.

### Docteur Viviane Montout :

Il est aussi important d'être attentif à ses collègues pour pouvoir les aider à repérer ces signes.

(1) [monparcourspsy.sante.gouv.fr](https://monparcourspsy.sante.gouv.fr)



## Le constat posé, comment s'y prendre ?

**Dr. V. M. :** Le mieux est d'en parler à une personne de confiance ou, si le malaise persiste, de consulter son médecin traitant pour être orienté vers un psychologue. La MNT et le Groupe VYV proposent divers dispositifs pour prévenir l'épuisement professionnel ou accompagner les personnes en arrêt maladie longue durée vers un retour au travail. Il ne faut surtout pas hésiter à les utiliser.

## ÇA CHANGE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 !

Pour pallier le manque de psychologues participant au dispositif MonParcoursPsy<sup>(1)</sup> mis en place par l'Assurance maladie, la MNT prendra en charge intégralement 4 consultations par an à hauteur de 60 euros.

## POUR EN SAVOIR PLUS

**La MNT vous accompagne en cas de difficultés personnelles ou professionnelles**

Dans le cadre de votre contrat, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement psychosocial via des entretiens téléphoniques illimités avec des assistantes sociales ou des psychologues. Pour plus d'information, appelez votre conseiller MNT.



Pour en savoir plus, contactez votre conseiller MNT

## FAITES LE PLEIN DE CONSEILS UTILES

### MAGAZINE

Des infos pratiques pour vous être utile au quotidien.

### NEWSLETTER

Une sélection d'articles mensuelle. Inscrivez-vous sur votre espace [adherents.mnt.fr](https://adherents.mnt.fr)

### SITE MNTETVOUS.MNT.FR

Le site d'informations qui vous est dédié.



### ESPACE ADHÉRENT

Vos opérations au quotidien : contrats, informations, avantages.

### SITE MNT.FR

Toutes les offres commerciales et les actualités de la MNT.

## CARTE DE TIERS PAYANT

Vous venez de recevoir votre carte adhérent 2024. Ce guide l'accompagne pour répondre à vos questions.



## VOS CONTACTS UTILES

Nos équipes restent mobilisées et sont disponibles pour répondre à vos questions.

### NOS 94 AGENCES MNT EN FRANCE

sont ouvertes, avec ou sans rendez-vous (se renseigner au préalable).

### POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

avec votre conseiller MNT, rendez-vous sur [www.mnt.fr/trouver-une-agence](https://www.mnt.fr/trouver-une-agence) ou contactez le **09 72 72 02 02** (prix d'un appel local), du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h 30, et de 7 h à 15 h pour les Antilles, de 8 h à 16 h pour la Guyane, de 7 h 30 à 19 h 30 pour La Réunion.

## À NOTER

Pour analyser vos devis et calculer votre reste à charge, envoyez vos devis dentaires et médico-chirurgicaux sur votre espace adhérent *via* le formulaire de contact : « Je souhaite déposer un devis de soins », ou contactez votre conseiller MNT au 09 74 75 30 30 (prix d'un appel local). Vous pouvez également adresser votre demande par courrier à : MNT Service analyse de devis TSA 30025 - 33000 Bordeaux.

### Pour un traitement plus rapide de toutes vos demandes, rendez-vous sur votre espace [adherents.mnt.fr](https://adherents.mnt.fr)

Attention, vos courriers adressés par voie postale doivent être envoyés exclusivement aux centres de gestion concernés.

#### • PRESTATIONS SANTÉ EN INDIVIDUEL

(Remboursement prestations Santé) MNT CT Adhérents  
TSA 61395 - 53106 Mayenne Cedex

#### • PRESTATIONS SANTÉ LIÉES À UNE CONVENTION DE PARTICIPATION

(Remboursement prestations Santé) MNT Conventions  
TSA 71396 - 53106 Mayenne Cedex

#### • PRESTATIONS PRÉVOYANCE

MNT - Prestations Prévoyance  
TSA 60019 - 33044 Bordeaux Cedex

#### • ADHÉSION, MODIFICATION DE CONTRAT, CHANGEMENT DE RIB...

MNT - Vie des Contrats  
TSA 70020 - 33044 Bordeaux Cedex